

Cotation des consultations des pédiatres

Cotations des Consultations du pédiatre

	Secteur 1 et secteur 2 OPTAM	Secteur 2 sans OPTAM hors CMU ou ACS Si dépassement d'honoraire	Secteur 2 sans OPTAM si respect des tarifs opposables (depuis le 1 ^{er} avril 2018)	Acte externe d'un médecin salaré hospitalier MCS facturable en établissement si adressé par médecin traitant
Consultation d'enfant de moins de 2 ans par le pédiatre	CS + MEP(4) + NFP (5) : 32€	CS + NFP : 28€	CS + NFP + MEP: 32€ sans dépassement d'honoraire	CS + MCS (5) : 28€
Consultation d'enfant de 2 à 6 ans par le pédiatre	CS + MEP (4) + NFE(5) : 32€	Cs : 23€	CS + MEP + NFE : 32€ mais sans dépassement d'honoraire.	CS + MCS (5) : 28€
Consultation de suivi enfant de 6 à 16 ans avec retour d'information vers le médecin traitant s'il existe	CS + MPC (2) + MCS(5) : 30€	Cs (23€)	CS + MPC + MCS : 30€	CS + MCS (5) : 28€
Consultation du pédiatre médecin traitant de l'enfant de 6 à 16 ans	CS + NFE : 28€	Cs (23€)	CS + NFE : 28€	CS (23€)

MPC : Majoration forfaitaire transitoire

MPJ -> MCS : Majoration de coordination spécialiste, quel que soit l'âge, même en l'absence de médecin traitant pour les moins de 16 ans.

MEP : Majoration Enfant pour le Pédiatre, enfant de moins de 6 ans.

NFP : nouveau forfait pédiatrique avec mise à jour du carnet enfant de moins de 2 ans

NFE : Nouveau forfait enfant : enfant de 2 à 6 ans et de 6 à 16 ans si non adressé par le médecin traitant

Consultations des enfants de moins de 7 ans prématurés

	Secteur 1 et secteur 2 OPTAM	Secteur 2 sans OPTAM hors CMU ou ACS	Acte externe d'un médecin salarié hospitalier
Consultation grand prématuré : CGP 2 par an Code agrégé CCE	CGP : 60€ Sans dépassement	CGP : 60€ Sans dépassement	CGP : 60€ Sans dépassement
Consultation annuelle d'enfant prématuré de moins de moins de 2 ans par le pédiatre	CS + MEP(4) +NFP(5) +MSP (16): 48 € MSP : code MCX	MSP non facturable En secteur 2 Hors OPTAM	MSP : majoration non facturable en établissement
Consultation annuelle d'enfant prématuré de 2 à 6 ans	CS + MEP (4) + NFE(5)+ MSP (16) : 48€		
Consultation annuelle de suivi d'enfant prématuré de 6 à 7 ans avec retour d'information vers le médecin traitant s'il existe	CS(23) + MPC (2) + MCS(5)+ MSP(16) : 46€		
Consultation du pédiatre médecin traitant de l'enfant prématuré de 6 à 7 ans	CS +NFE(5)+ MSP (16) : 44€		

MSP : majoration suivi prématuré : consultation annuelle pour le suivi de second retour pour les enfants de moins de 7 ans et nés prématurés de 32 à 36 SA (+ 6 jours)

CGP : consultation pour enfant de moins de 7 ans, né grand prématuré (moins de 32 SA + 6 jours) ou atteint d'une pathologie congénitale g

MAS : Majoration annuelle de synthèse pour enfant de moins de 16 ans en ALD : suppression au 01/05/2017

MPP : Majoration de suivi du grand prématuré : supprimé depuis le 01/11/2017

	Secteur 1 et secteur 2 OPTAM	Secteur 2 sans OPTAM hors CMU ou ACS	Acte externe de médecin salarié hospitalier
Enfant Pathologie handicap Code agrégé CCE	EPH 60€ Pas de dépassement d'honoraire trimestriel	EPH 60 € Pas de dépassement	EPH 60 € Pas de dépassement
Consultation suivi de maternité A tarif opposable	CSM 46€	CSM 46€ Pas de dépassement d'honoraire	CSM 46€ Pas de dépassement d'honoraire
Consultation du pédiatre ou du médecin généraliste pour les examens obligatoires 8 jours, 9 ou 10^e mois, 24 ou 25^e mois	COE 46€ Pas de dépassement d'honoraire	COE 46€ Pas de dépassement d'honoraire	COE 46€ Pas de dépassement d'honoraire
Avis ponctuel de consultant	APC 50€	APC 50€	APC 50€ APU 69 € : professeur université- PH

EPH : enfant avec pathologie chronique grave ou handicap neurosensoriel sévère nécessitant un suivi régulier

CSM : consultation de suivi de maternité : nouveau-né nécessitant un suivi spécifique de la sortie de la maternité à 28 jours suivant la naissance

Enfants adressés ou vus par le pédiatre à la demande du médecin traitant dans les 48 heures

	Secteur 1 et secteur 2 OPTAM	Secteur 2 sans OPTAM hors CMU ou ACS	Médecin salarié hospitalier
Consultation d'enfant de 2 à 16 ans du pédiatre médecin traitant adressant l'enfant à un spécialiste dans les 48 h	CS + MEP (4) + NFE (5) + MUT (5) : 37€ Sans dépassement d'honoraire	CS + MEP (4) + NFE (5) +MUT (5) : 37€ Sans dépassement	MUT non autorisée Même par les médecins libéraux en établissement privé.
Pédiatre intervenant sous 48h à la demande du médecin traitant ou d'un autre pédiatre pour un enfant de 6 à 16 ans	CS + MEP (4) + NFE (5) + MCU (15) : 47€ Sans dépassement d'honoraire Ou APC (50) + MCU (15) : 65€ Sans dépassement d'honoraire	CS + MEP (4) + NFE (5) +MCU (15) : 47€ Sans dépassement d'honoraire Ou APC (50) + MCU (15) : 65€ Sans dépassement d'honoraire	MCU non autorisée Même par les médecins libéraux en établissement privé.